

Procédure d'évaluation en cours et en fin de formation

Réponse au critère Qualiopi – Sous-critère 2.2

Auto-école Le Bon Créneau

1. Finalité du dispositif d'évaluation

L'auto-école **Le Bon Créneau** met en œuvre un dispositif structuré d'**évaluation continue et finale** afin de :

- Mesurer la **progression des apprenants**,
- Vérifier l'**atteinte des compétences requises**,
- Adapter les parcours de formation,
- Sécuriser la **présentation aux examens**,
- Garantir la qualité des formations délivrées.

Ce dispositif est particulièrement adapté aux publics accompagnés dans le cadre de la mobilité sociale et de l'insertion.

2. Cadre général des évaluations

Les évaluations sont réalisées :

- **Au démarrage de la formation** (évaluation initiale),
- **Tout au long du parcours** (évaluations formatives),
- **En fin de formation** (évaluations finales avant examen).

Elles portent à la fois sur :

- Les **connaissances théoriques** (code de la route),
- Les **compétences pratiques de conduite**,
- Les **comportements et la sécurité routière**.

3. Évaluation en début de formation

Chaque élève bénéficie d'une **évaluation initiale** permettant de :

- Déterminer son niveau,
- Estimer le nombre prévisionnel d'heures,

- Adapter le parcours.

Cette évaluation comprend :

- Un test de code,
- Une évaluation de conduite (simulateur ou véhicule),
- Un entretien individuel.

Les résultats sont formalisés dans le **dossier de l'élève**.

4. Évaluations en cours de formation

a) Évaluations théoriques (code)

Les élèves sont évalués régulièrement via :

- Tests de code,
- Examens blancs,
- Quiz et plateformes numériques.

Ces évaluations permettent de :

- Suivre la progression,
- Détecter les difficultés,
- Adapter l'accompagnement.

b) Évaluations pratiques (conduite)

Chaque leçon de conduite fait l'objet d'une **évaluation pédagogique** portant sur :

- La maîtrise du véhicule,
- Le respect du code,
- L'anticipation,
- La sécurité,
- L'autonomie.

Les compétences sont suivies à l'aide d'une **grille de progression** conforme au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

5. Traçabilité des évaluations

Toutes les évaluations sont :

- Consignées dans le **livret d'apprentissage** (papier ou numérique),
- Intégrées au **dossier individuel de l'élève**,
- Accessibles à l'élève.

Cela garantit la **traçabilité, la transparence et l'objectivité** du suivi.

6. Évaluation en fin de formation

Avant toute présentation à l'examen, Le Bon Créneau réalise une **évaluation finale** permettant de vérifier que l'élève maîtrise l'ensemble des compétences exigées.

Cette évaluation comprend :

- Un examen blanc de code (si nécessaire),
- Une évaluation complète de conduite,
- Un bilan pédagogique.

Elle permet de :

- Valider l'aptitude à l'examen,
- Ou de proposer un renforcement ciblé si besoin.

7. Information de l'apprenant

L'élève est informé :

- De ses résultats,
- De sa progression,
- Des compétences acquises,
- Des points à renforcer.

Dans le cadre de l'accompagnement social (partenariat avec Forjecnor 2000), ces informations peuvent également être partagées, avec accord de l'élève, avec les prescripteurs (Mission Locale, PLIE, etc.).

8. Utilisation des évaluations dans une logique d'amélioration continue

Les résultats des évaluations servent également à :

- Améliorer les méthodes pédagogiques,
- Ajuster les outils,
- Renforcer l'accompagnement des publics en difficulté,
- Améliorer les taux de réussite.

9. Conformité au sous-critère 2.2 Qualiopi

Par ce dispositif structuré, traçable et individualisé, **Le Bon Créneau** répond pleinement au sous-critère 2.2 du référentiel Qualiopi, garantissant des **évaluations régulières, objectives et conformes aux modalités prévues.**